



« La Montgolfière » Ecole maternelle de Grolley-Ponthaux

Tarifs applicables

Conformément à la loi sur les structures d'accueil de la petite enfance du 28 septembre 1995, l'écolage est facturé directement par la commune de Grolley-Ponthaux.

Une cotisation de **CHF 20.-** par famille pour l'année scolaire est demandée afin de devenir membres actifs de l'Association « La Montgolfière ».

Le tarif d'une matinée est de **CHF 70.-** pour les enfants domiciliés dans la commune de Grolley-Ponthaux. Le tarif mensuel se calcule au prorata du nombre de matinées durant lesquelles chaque enfant est inscrit. Des subventions, sous forme de diminution d'écolage, pourront être allouées selon la situation financière des parents (cf. le barème communal en vigueur).

Quant aux enfants domiciliés dans d'autres communes, le tarif mensuel par matinée est de **CHF 160.-**. Vous avez la possibilité de vous renseigner auprès de votre commune pour une éventuelle subvention.